

Bâtir

Bulletin destiné
aux employeur(-euse)s
de l'industrie
de la construction

**CHANTIER NUMÉRICQ:
LES SERVICES EN LIGNE AMÉLIORÉS,
C'EST POUR BIENTÔT!**

ÉDITION

**20
26**

HIVER



TABLE DES MATIÈRES

THÈME : CHANTIER NUMERICCQ

- 3 / DATES IMPORTANTES ET NOUVEAUTÉS
- 5 / RAPPORT MENSUEL MODERNISÉ
- 7 / ABOLITION DU STATUT F ET
REMPLACEMENT PAR LE STATUT RÉGULIER

- 7 / MODIFICATIONS À CERTAINES
COTISATIONS SYNDICALES ET
SALARIALES DU RÉGIME DE RETRAITE
- 8 / LE TEMPS DES VACANCES ARRIVE!

MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

- 9 / ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE MESURE
VISANT À RÉPONDRE À LA PÉNURIE
DE MAIN-D'ŒUVRE
- 11 / POLYVALENCE : BONIFICATION DU GUIDE
D'EXEMPLES D'APPLICATION

- 12 / LANCEMENT DE LA PLATEFORME
VIRTUELLE DE CONSTRUIRE EN SANTÉ
- 13 / MISE À LA POSTE DES CARTES
MÉDIC CONSTRUCTION
- 14 / AVANTAGES IMPOSABLES
- 15 / DES PERSPECTIVES EXCELLENTES
DANS LA CONSTRUCTION EN 2026
- 17 / VOS PERSONNES À CHARGE
- 18 / RÉGIME DE RETRAITE :
FACTEUR D'ÉQUIVALENCE
- 19 / DES ACTIONS PERCUTANTES
POUR ATTIRER LA RELÈVE ET
LA MAIN-D'ŒUVRE EXPÉRIMENTÉE
- 23 / PARCOURS RÉMUNÉRÉS EN
ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES EN
CONSTRUCTION : À LA RECHERCHE
D'EMPLOYEURS ET D'EMPLOYEUSES
- 25 / FAITES PROGRESSER LA CARRIÈRE
DES MEMBRES DE VOTRE ÉQUIPE
DANS L'INDUSTRIE!
- 26 / CONCOURS CHAPEAU, LES FILLES!
- 27 / CALENDRIER DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION 2026

LE CHANTIER NUMÉRICCQ

LES SERVICES EN LIGNE AMÉLIORÉS, C'EST POUR BIENTÔT!

Des services en ligne plus simples, plus rapides et plus sécuritaires dès le **12 JANVIER 2026.**



Pour assurer la transition vers les nouveaux systèmes informatiques, une mise en pause des services en ligne est prévue du 17 décembre 2025 au 11 janvier 2026. De plus, les bureaux régionaux et les centres d'appels seront exceptionnellement fermés du 20 décembre au 11 janvier.



Accessible sur votre mobile.



Une plateforme moderne pour compléter votre rapport mensuel.



Une façon plus simple et rapide de faire vos suivis avec la CCQ.

DES SERVICES REPENSÉS POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE.

Les besoins des employeur(-euse)s évoluent, et la CCQ aussi.

Avec les services en ligne améliorés, on investit à long terme pour vous offrir plus d'efficacité, plus de sécurité et une expérience adaptée à votre réalité.



Accessible sur mobile

Consultez et gérez votre dossier où que vous soyez.



Démarches plus rapides

Suivez vos demandes en ligne, sans appels ni déplacements.



Un seul compte

Regroupez vos informations en un seul endroit.



Rapport mensuel modernisé

Une plateforme simple et efficace pour transmettre votre rapport mensuel en ligne.



Demandes et suivis simplifiés

Faites vos demandes et vos suivis directement depuis votre compte.

RAPPORT MENSUEL MODERNISÉ.

Une nouvelle plateforme en ligne pour transmettre votre rapport mensuel facilement et rapidement.

**Moins d'erreurs,
moins de délais,
plus de contrôle
sur vos rapports.**



Calculs automatisés

Le calcul automatisé des heures et des cotisations vous fera gagner du temps et réduira les risques d'erreurs.

Accessible de votre tablette intelligente

Vous pourrez remplir et soumettre le rapport mensuel en tout temps, où que vous soyez, à l'aide de votre tablette ou de votre ordinateur.

Voyez vos erreurs avant la soumission

S'il y a des erreurs dans les informations soumises, un avertissement automatique s'affichera. Vous aurez la possibilité d'en faire la correction immédiatement ou ultérieurement.

Plus de flexibilité

Le rapport mensuel est automatiquement sauvegardé et un brouillon est disponible en tout temps.

Statut du traitement en temps réel

Vous pourrez suivre le statut de traitement de votre rapport mensuel en temps réel, avec les mentions « En traitement » ou « Traité ».

Fonctions copier/coller et personnaliser

Il sera possible de copier (ou dupliquer) votre rapport à partir de celui du mois précédent. Il suffira d'ajouter ou de retirer des employé(e)s en toute simplicité pour une gestion qui correspond à vos besoins.

ON VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE.

Plusieurs ressources seront disponibles dès le 12 janvier pour vous guider :

- Des vidéos d'accompagnement pour vous expliquer comment naviguer dans les services en ligne améliorés.
- Une foire aux questions.
- Les heures des centres d'appels seront étendues et deux bureaux régionaux temporaires ouvriront leurs portes pour vous aider lors de votre première connexion.

Tous les détails vous seront communiqués sous peu.

Un rappel de ce que vous devez faire en janvier :

Vous devrez vous créer un nouveau compte, même si vous en avez déjà un.

Vous pourrez facilement y lier votre dossier en utilisant votre identifiant et votre mot de passe actuels. Ce sera la façon la plus simple de procéder.

D'autres méthodes seront aussi disponibles. Nous serons là pour vous guider pas à pas.



**CE CHANTIER-LÀ,
ON LE BÂTIT ENSEMBLE!**

**POUR TOUT SAVOIR SUR LE
CHANTIER NUMÉRICCQ, RESTEZ
CONNECTÉ(E)S À CHANTIERNUMERICCQ.ORG
ET SUIVEZ-NOUS SUR [FACEBOOK](#) ET [LINKEDIN](#)**



Abolition du statut F et remplacement par le statut régulier

Le statut F (Administrateur salarié - avec avantages sociaux) disparaîtra des rapports mensuels pour la période de paie débutant le 28 décembre 2025 (rapport mensuel de janvier 2026) pour être remplacé par le statut régulier.

Aucune cotisation syndicale pour les personnes d'entreprise

La Commission de la construction du Québec (CCQ) ne prélèvera pas de cotisations syndicales aux personnes d'entreprise qui sont enregistrées ainsi à la CCQ. Dès le rapport mensuel de janvier, qui devra être transmis au plus tard le 15 février 2026, les cotisations syndicales relatives aux heures travaillées par des administrateurs de l'entreprise seront automatiquement à 0,00 \$ et aucun montant ne sera prélevé.

Nous vous invitons donc à mettre en application cette orientation pour les paies qui seront produites durant la période du rapport mensuel de janvier 2026, soit du 28 décembre 2025 au 31 janvier 2026.

Les personnes de l'entreprise doivent maintenir une allégeance syndicale à leur dossier. Pour la grande majorité d'entre elles, c'est déjà le cas et il n'y a aucun geste à poser. Pour la soumission des rapports mensuels dès janvier 2026, si vous n'avez pas encore d'adhésion syndicale, voici le [**formulaire à remplir**](#). La signature officielle est nécessaire; les copies ne sont pas acceptées.

Si vous avez des questions ou souhaitez échanger davantage, n'hésitez pas à nous contacter à statut_f@ccq.org.

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 DÉCEMBRE 2025

MODIFICATIONS À CERTAINES COTISATIONS SYNDICALES ET SALARIALES DU RÉGIME DE RETRAITE

Des modifications à certaines cotisations syndicales et salariales du régime de retraite entreront en vigueur à compter du 28 décembre 2025. Vous devrez en tenir compte lors de la production des paies de vos salariés et salariées ainsi que lors de la production de votre rapport mensuel de janvier 2026 (devant être remis au plus tard le 15 février 2026).

Pour connaître les nouvelles cotisations, consultez la section « Salaire et taux » au ccq.org.



LE TEMPS DES VACANCES ARRIVE!

Le congé annuel des fêtes pour les travailleurs et les travailleuses des quatre secteurs de l'industrie de la construction débutera le dimanche 21 décembre 2025, à 0 h 01, et se terminera le samedi 3 janvier 2026, à 0 h.

Durant cette période, les chantiers seront obligatoirement fermés. Certains chantiers pourront tout de même poursuivre leurs activités. En effet, bien que les congés annuels obligatoires soient clairement décrits dans chacune des conventions collectives, un employeur peut prévoir certains travaux à certaines conditions. Ceux-ci comprennent notamment :

- des travaux d'entretien, de réparation, de modification, de rénovation ou d'urgence;
- des travaux relatifs à la construction résidentielle légère neuve;
- certains types de travaux prévus dans le secteur génie civil et voirie.

Pour effectuer des travaux durant les congés annuels obligatoires, une entente doit être prise entre les personnes salariées et l'employeur.

Pour le dépôt de plaintes de chantier, vous pouvez :

- remplir le formulaire en ligne, disponible dans la section « Signaler une situation », au ccq.org;
- communiquer avec nous au 514 593-3132 ou au 1 800 424-3512.





LOI MODERNISANT L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION :

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE MESURE VISANT À RÉPONDRE À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

L'industrie de la construction a de grands besoins de main-d'œuvre pour répondre à l'augmentation des carnets de commandes. Bien qu'elle mise sur la compétence, le mécanisme des bassins de main-d'œuvre doit être activé quand le nombre de travailleurs et de travailleuses ne suffit pas à combler les emplois disponibles dans une région.

Dans ce contexte, une nouvelle mesure d'accès à l'industrie est en vigueur depuis le 12 novembre dernier. Cette dernière vise également à rendre les chantiers plus inclusifs en s'adressant aux personnes issues des Premières Nations et des Inuit (PNI) ainsi qu'aux personnes représentatives de la diversité de la société québécoise. Précisons que les PNI représentent à peine 0,4 % des travailleuses et des travailleurs de l'industrie.

Bassins à 30% pour les PNI et la diversité

Les personnes issues des PNI ou représentatives de la diversité de la société québécoise peuvent désormais accéder à l'industrie de la construction dès que l'état des bassins de main-d'œuvre est à 30 % et moins (pour la région et le métier ou l'occupation visés).

Plus précisément, ces personnes peuvent obtenir un certificat de compétence apprenti ou occupation lorsqu'un employeur leur garantit 150 heures de travail sur 3 mois consécutifs si l'état du bassin de main-d'œuvre visé est à 30 % et moins. Elles doivent toutefois remplir les conditions générales pour la délivrance de leur certificat de compétence. Lorsque leur garantie d'emploi sera respectée, elles devront, entre autres, respecter une obligation de formation pour conserver leur certificat de compétence.

Ce changement réglementaire découle de la *Loi modernisant l'industrie de la construction* et s'inscrit également dans le cadre du *Plan d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion des Premières Nations et des Inuit*. Les femmes pouvaient déjà bénéficier de cette mesure d'accès et pourront continuer à y recourir.

VOTRE MAIN-D'ŒUVRE EST ISSUE DES PNI OU DE LA DIVERSITÉ?

Pour se prévaloir des mesures destinées aux personnes issues des Premières Nations et des Inuit ainsi qu'à celles représentatives de la diversité de la société québécoise, ces personnes doivent s'identifier de manière volontaire comme telles auprès de la Commission de la construction du Québec. Pour en savoir plus, visitez le www.ccq.org/inclusion.



Pour connaître toutes les mesures de modernisation de l'industrie actuellement en vigueur et celles à venir, visitez le www.ccq.org/modernisation.



POLYVALENCE : BONIFICATION DU GUIDE D'EXEMPLES D'APPLICATION

Découvrez le guide d'exemples d'application du principe de polyvalence nouvellement bonifié pour illustrer davantage la façon dont la polyvalence peut s'appliquer dans l'exécution de travaux assujettis à la loi R-20.

En plus de nouveaux exemples d'application, vous trouverez une toute nouvelle section qui présente des exemples de ce que la polyvalence ne permet pas, élaborée à partir de vraies questions reçues depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant l'industrie de la construction*.



À titre de rappel, pour toute question spécifique concernant l'application du principe de polyvalence, vous pouvez communiquer avec la CCQ :

- ▶ par courriel, à polyvalence@ccq.org;
- ▶ par téléphone, au 1 833 393-3192 (boîte vocale).

Pour consulter le guide d'exemples bonifié, ou pour obtenir plus d'informations concernant la polyvalence visitez le www.ccq.org/polyvalence.

LANCEMENT DE LA PLATEFORME VIRTUELLE DE CONSTRUIRE EN SANTÉ

Découvrez la nouvelle plateforme virtuelle de Construire en santé, le programme de promotion et de gestion de la santé de MÉDIC Construction¹, qui vous donne maintenant accès à vos services sur l'ensemble de vos appareils numériques, en plus de pouvoir continuer à y accéder par téléphone (1 800 807-2433).

Disponible dans l'application mobile et sur le Web, la plateforme virtuelle vous permet d'accéder à vos services de Construire en santé en quelques clics, et ce, toujours de façon confidentielle :

- Santé mentale : troubles de l'humeur, stress, deuil, gestion des émotions, etc.;
- Famille et relations : parentalité, résolution de conflits, dynamique familiale ou de couple, communication, etc.;
- Santé physique : arrêt du tabac, nutrition, maladie chronique, troubles du sommeil;
- Orthopédagogie et ergothérapie.

Que vous utilisiez votre cellulaire, votre ordinateur ou votre tablette pour accéder à la plateforme virtuelle, profitez de toutes les fonctionnalités qu'elle a à offrir :

- Prendre rendez-vous en quelques minutes avec un professionnel ou une professionnelle de la santé par le biais de l'application mobile ou de la plateforme Web;
- Choisir la date et l'heure qui vous conviennent le mieux pour votre consultation parmi les plages horaires proposées;
- Effectuer votre consultation sans vous déplacer, par téléphone ou par appel vidéo² directement via l'application ou le Web, selon votre préférence, lorsque le type de consultation le permet;
- Faire le suivi de vos conversations et de vos plans de soins;
- Consulter des articles et des capsules vidéo sur divers sujets reliés à la santé et au bien-être.

¹Notez que le programme est offert aux assurés et aux assurées de la plupart des régimes d'assurance ainsi qu'à leurs personnes à charge. Sont toutefois exclus les régimes R3 (RC3, RE3, RF3, RL3, RM3 et RT3) et le régime Z.

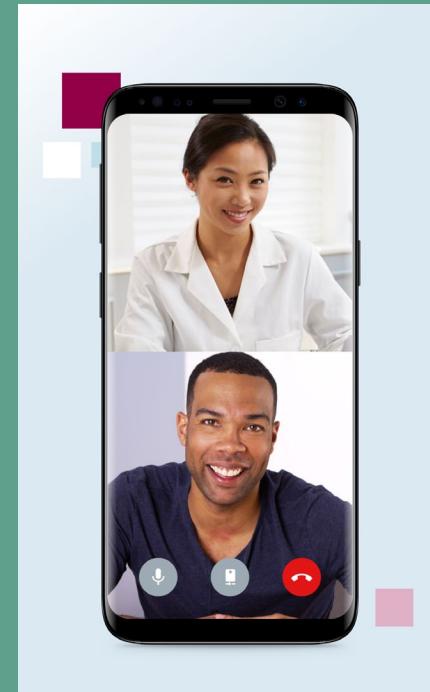
²Veuillez noter qu'il est toujours possible de rencontrer un professionnel ou une professionnelle en personne, si vous le désirez. Pour ce faire, vous devez communiquer avec Construire en santé par téléphone en composant le 1800 807-2433, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La plateforme virtuelle de Construire en santé vous offre un accès simple, rapide et direct à votre programme d'aide pour prendre soin de votre santé et de celle de votre famille.

Accédez en tout temps à vos services de Construire en santé, en téléchargeant l'application ou en visitant construireensante.dialogue.co.



Pour en savoir plus sur le programme Construire en santé, visitez le www.ccq.org/construireensante.



MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 seront mises à la poste vers le 19 décembre 2025.

Une version numérique est aussi disponible dans MÉDIC en ligne et sur l'application mobile.

À l'envoi des cartes sera joint un bulletin d'information d'une feuille qui contiendra un code QR à numériser afin que chaque personne assurée puisse être dirigée vers la version du bulletin qui présente les protections d'assurance auxquelles elle a droit.



AVANTAGES IMPOSABLES : AUCUN CHANGEMENT DE TAUX JUSQU'AU 25 AVRIL 2026

La partie du régime d'assurance payée par les employeurs constitue un bénéfice pour les personnes salariées et doit donc être imposée. Ainsi, pour l'impôt provincial, l'assurance vie et l'assurance maladie sont considérées comme un avantage imposable, tandis que seule l'assurance vie l'est pour l'impôt fédéral.

Provincial

Revenu Québec exige de tout employeur de tenir compte de cet avantage imposable lorsqu'il effectue ses déductions à la source, c'est-à-dire que l'employeur doit l'ajouter au salaire, mais seulement pour calculer l'impôt à déduire. L'employeur doit additionner au salaire le taux horaire selon le métier et le secteur d'activité ou l'annexe de salaire (exemple : les travailleurs et travailleuses de lignes), et ce, uniquement afin de déterminer le montant d'impôt à prélever.

Fédéral

L'Agence du revenu du Canada n'exige pas de l'employeur qu'il tienne compte, dans ses déductions à la source, de l'avantage imposable constitué par les cotisations d'assurance vie. La CCQ émet à toutes les personnes salariées concernées un feuillet d'impôt T4A indiquant la valeur de cet avantage imposable. Si un employeur indique également un avantage imposable sur le T4 qu'il remet à son employé ou employée, cette personne sera doublement imposée.

Pour connaître les taux des avantages imposables en vigueur jusqu'au 25 avril 2026, rendez-vous sur le site Web de la CCQ , au ccq.org. Vous pouvez utiliser l'outil des taux de salaire, ou télécharger le tableau qui se trouve au bas de la page « Avantages imposables ».

PERSPECTIVES

| UNE PUBLICATION DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC |

| DÉCEMBRE 2025 |

EXCELLENTES
PERSPECTIVES DANS
LA CONSTRUCTION
EN 2026,
APRÈS UNE ANNÉE
RECORD EN 2025

/2 LES PRÉVISIONS POUR
L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE EN 2026

/3 LES PRÉVISIONS
PAR SECTEUR

/4 LES PRÉVISIONS
PAR RÉGION

/13 LES PRINCIPAUX PROJETS

COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



DES PERSPECTIVES EXCELLENTES DANS LA CONSTRUCTION EN 2026, APRÈS UNE ANNÉE RECORD EN 2025

Les niveaux records attendus pour 2025 se sont concrétisés. Un total de 216,0 millions d'heures travaillées dans l'industrie de la construction a été compilé pour l'année (+2 %), et ce, malgré la grande incertitude ayant prévalu dans l'économie en général. En 2026, l'industrie de la construction se prépare à une autre année fort occupée, avec 213,3 millions d'heures travaillées prévues. C'est ce que met en lumière la nouvelle publication *Perspectives 2026*, produite par la CCQ et [disponible en ligne](#).

Consultez dès maintenant les faits saillants pour l'année à venir!



213,3 M

PRÉVISIONS DES HEURES
TRAVAILLÉES EN 2026

VARIATION DES HEURES TRAVAILLÉES	2025 Estimation	2026 Prévision
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	9 %	0 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24 %	-7 %
Québec	8 %	3 %
Mauricie–Bois-Francs	5 %	-8 %
Estrie	-7 %	-1 %
Grand Montréal	-1 %	-1 %
Outaouais	1 %	1 %
Abitibi-Témiscamingue	5 %	2 %
Côte-Nord	10 %	-4 %
Baie-James	22 %	3 %
Ensemble du Québec	2 %	-1 %

+3 %

POUR LE SECTEUR
GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

Plus de 40 millions d'heures

L'année 2026 sera positive, pour le secteur génie civil et voirie. La hausse des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) ainsi que plusieurs projets dans le sous-secteur des éoliennes continueront d'alimenter le niveau d'activité.

-14 %

POUR LE SECTEUR
INDUSTRIEL

15 millions d'heures prévues

Après une activité enviable en 2025, le secteur industriel ralentira en 2026. Le contexte d'incertitude économique persistant lié à la guerre commerciale conduit plusieurs entreprises à retarder ou à annuler des projets d'envergure.

-2 %

POUR LE SECTEUR
INSTITUTIONNEL
ET COMMERCIAL

Une prévision de 119 millions d'heures travaillées

Le plus important secteur, soit celui de l'institutionnel et commercial, subira un léger recul, notamment par une diminution observée des investissements en construction de bâtiments institutionnels et gouvernementaux.

+3 %

POUR LE SECTEUR
RÉSIDENTIEL

Avec 38,8 millions d'heures travaillées

Le secteur résidentiel poursuivra sa hausse. Les baisses successives des taux d'intérêt ainsi que la demande toujours forte en logements viendront alimenter la hausse de mises en chantier.

En décembre, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a organisé un événement pour souligner la publication du rapport sur les perspectives économiques de 2026.

L'événement Construire demain : *s'unir pour façonner l'avenir du Québec* a accueilli près de 150 participants et participantes, et proposait des conversations enrichissantes avec notre panel réunissant des leaders de la province. Ils et elles ont discuté de l'ampleur du plan de match d'Hydro-Québec, de la filière TGV d'Alto qui doit développer une nouvelle expertise à vitesse grand V, ainsi que de la nécessité d'améliorer la productivité et la prévisibilité du secteur pour livrer notre carnet de commandes historique.

La CCQ remercie le ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet ainsi que les membres du panel pour leur présence et leur dévouement.

Avec la participation de



Mme Audrey Murray,
présidente-directrice
générale, CCQ



Mme Claudine Bouchard,
présidente-directrice
générale, Hydro-Québec



Mme Emma Braham,
présidente-directrice
générale, Institut du
Québec



M. Martin Imbleau,
président-directeur
général, Alto



Mme Mélanie Ferland,
économiste, CCQ

Animé par : Mme Isabelle Craig, journaliste et animatrice



LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez informer MÉDIC Construction de tout changement au statut de vos personnes à charge, par exemple lorsque votre enfant de 18 ans et plus cesse ses études à temps plein ou lorsque votre conjoint ou conjointe et vous ne cohabitez plus.

Si vous ne mettez pas votre dossier à jour, vous devrez rembourser les montants payés par le régime d'assurance pour les dépenses effectuées pour une personne qui n'est plus à votre charge. Vous pouvez modifier votre dossier dans MÉDIC en ligne à sel.ccq.org ou par la poste. Si vous avez des questions, communiquez avec le service à la clientèle au 1 888 842-8282 ou visitez le site Web de la CCQ.



MÉDIC
EN LIGNE

Finie la poste!

Soumettez vos réclamations
dans MÉDIC Construction en ligne



Connectez-vous à sel.ccq.org, puis allez à la section « MÉDIC en ligne ».

VOUS POUVEZ



Soumettre vos réclamations à partir de votre téléphone mobile, ordinateur ou tablette.
Si vous êtes inscrit(e) au dépôt direct, votre remboursement sera aussi accéléré.



Simuler une réclamation afin de vérifier
l'admissibilité à un remboursement



Trouver un fournisseur de soins
de santé près de chez vous



Visualiser l'historique de
vos réclamations en tout temps



Transmettre les renseignements
concernant vos personnes à charge

**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
MOBILE MÉDIC
CONSTRUCTION**



N.B. Conservez vos reçus et pièces justificatives pendant 12 mois après avoir transmis vos réclamations, pour fin de possibles vérifications.

Pour en savoir plus, consultez le ccq.org/medicenligne.

RÉGIME DE RETRAITE : FACTEUR D'ÉQUIVALENCE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employé(e)s de l'industrie de la construction du Québec (numéro d'enregistrement fédéral 0351106) est un régime interentreprises déterminé aux fins du calcul et de la déclaration du facteur d'équivalence (FE). Chaque employeur est responsable du calcul et de la déclaration du FE.

Le facteur d'équivalence est obtenu en additionnant

- la cotisation annuelle de la personne employée au régime de retraite (A)

ET

- la cotisation annuelle de l'employeur au régime de retraite de la personne employée (B).

(A) La cotisation annuelle de la personne employée correspond à la somme de ses cotisations versées uniquement au régime de retraite à chaque paie. La cotisation au régime d'assurance ne doit pas être incluse dans le calcul du FE.

(B) La cotisation annuelle de l'employeur correspond à la somme des cotisations que verse l'employeur au régime de retraite pour chaque heure travaillée par la personne employée.

Pour l'année 2025, les taux de cotisation de l'employeur au régime de retraite sont :

- du début de l'année 2025 jusqu'au 26 avril 2025 : 4,59 \$ par heure travaillée par une personne qui est compagnon ou qui exerce une occupation et 3,79 \$ par heure travaillée par une personne en apprentissage;
- à compter du 27 avril 2025 : 4,96 \$ par heure travaillée par une personne qui est compagnon ou qui exerce une occupation et 4,09 \$ par heure travaillée par un apprenti.

Le FE ainsi calculé devra être déclaré sur le feuillet T4 de l'année d'imposition 2025. Pour obtenir plus de renseignements sur les règles fiscales relatives à l'épargne retraite ainsi que sur le calcul du FE, veuillez consulter le *Guide du facteur d'équivalence* (T4084) et le guide d'impôt T4040 – REER et autres régimes enregistrés pour la retraite, conçus par l'Agence du revenu du Canada.

Pour l'année 2025, le calcul du FE peut, dans certains cas, donner un résultat qui dépasse le maximum de 18 % indiqué dans les guides mentionnés ci-dessus; vous devez tout de même inscrire le résultat de votre calcul sur le feuillet T4.



DES ACTIONS PERCUTANTES POUR ATTIRER LA RELÈVE ET LA MAIN-D'ŒUVRE EXPÉRIMENTÉE

UN KIOSQUE INTERACTIF FORT POPULAIRE AUPRÈS DES JEUNES

En octobre, la CCQ a fait sensation à deux grands rendez-vous : le Salon Carrière Formation de Québec (15 au 17 octobre) et le Salon national de l'éducation de Montréal (23 et 24 octobre). Plus de 20 000 jeunes ont participé à ces 2 événements majeurs, où la CCQ a présenté son imposant kiosque d'information et de promotion de l'industrie sous le thème « T'es fait pour ça ».

Objectifs?

- **Faire briller les métiers de la construction auprès de la relève;**
- **Attirer de nouveaux talents dans l'industrie.**

Pour rendre l'expérience vivante et interactive, la CCQ a pu compter sur des membres du corps enseignant ainsi que des étudiants et des étudiantes de l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction, de l'École des métiers de la construction de Montréal et du Centre de formation professionnelle (CFP) de Québec. Ensemble, ils ont transformé le kiosque en véritable terrain d'essai : démonstrations, essais pratiques, sourires complices... Les visiteurs et visiteuses ont pu mettre la main à la pâte et découvrir des métiers qui façonnent le Québec.



UN CAMION QUI A FAIT TOURNER LES TÊTES

Avez-vous aperçu le camion « T'es fait pour ça » dans les rues de Montréal? Du 27 octobre au 3 novembre, une équipe a sillonné les rues de la ville pour échanger avec près de 5 000 étudiants et étudiantes de 20 écoles secondaires et 10 cégeps de la métropole! Au menu : distribution de chocolat chaud et de paquets de gomme menant à carriereenconstruction.com, mais surtout partage d'une foule d'informations sur les métiers de la construction et les possibilités de carrière qui s'offrent à la relève.



Vous connaissez des jeunes en choix de carrière et qui sont tenté(e)s de travailler sur un chantier? Invitez-les à consulter carriereenconstruction.com pour y trouver des capsules, une fiche par métier et par occupation, et un jeu-questionnaire ludique de personnalité.

UNE PRÉSENCE ASSURÉE DANS LES SALONS DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

La CCQ était également présente au Palais des congrès de Montréal à deux autres occasions :

- **Salon de l'emploi et de la formation continue (8-9 octobre);**
- **Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec (29-30 octobre).**

Les équipes sur place ont pu rencontrer des centaines de personnes pour leur présenter les voies d'accès à l'industrie de la construction, principalement les parcours de formation et la reconnaissance d'expérience, et mettre en lumière la diversité des métiers offerts dans la construction.



UN AUTRE COUP DE POUCE À L'INDUSTRIE : LE GUICHET ORIENTATION CONSTRUCTION

La CCQ, en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), a mis en place le [**Guichet orientation construction**](#). Ce nouveau service vise à offrir une aide concrète à des gens touchés par un licenciement collectif de 50 personnes ou plus pouvant survenir à la suite de la hausse des tarifs douaniers au Québec.

Une réponse concrète aux besoins croissants de main-d'œuvre

Cette initiative a été développée dans un contexte d'incertitude économique et de possibles pertes d'emploi massives alors que le carnet de commandes dans l'industrie de la construction atteint un niveau historique et que les besoins de main-d'œuvre se multiplient.

Comment fonctionne le Guichet orientation construction?

Les entreprises touchées par un licenciement collectif devront en aviser le MESS, qui soumettra la situation à un comité d'aide au reclassement. Lorsque requis, les équipes de la CCQ se déplaceront dans les entreprises identifiées par le MESS ou tiendront des rencontres virtuelles pour parler de l'industrie de la construction et présenter les voies d'accès aux chantiers.

La CCQ guidera les personnes visées par un licenciement dans leurs démarches de transition vers l'industrie de la construction en recueillant, pour fins d'analyse, des informations relatives à leur formation et à leur expérience de travail pertinente. Des communications personnalisées seront ensuite transmises pour identifier les voies d'accès possibles et les prérequis, et pour effectuer le suivi menant à la délivrance d'un certificat de compétence.

L'objectif est d'offrir une solution permettant de mettre en relation ces nouveaux candidats et candidates avec des employeurs et des employeuses.

Évitez que la rouille s'installe sur le chantier.



**FIRS &
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

Profitez de formations sur mesure pour votre équipe.
FIERSETCOMPETENTS.COM



ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

À LA RECHERCHE D'EMPLOYEURS ET D'EMPLOYEUSES (POSSIBILITÉ DE SUBVENTIONS SALARIALES)

Vous aimeriez bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ pour rémunérer vos travailleurs et travailleuses pendant qu'ils et elles suivent en alternance travail-études une formation menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP)? C'est possible avec les parcours rémunérés en alternance travail-études en construction!

Objectif : augmenter le nombre de personnes diplômées sur les chantiers

Cette initiative cible les personnes détenant un certificat de compétence valide (apprenti ou compagnon d'un autre métier) ou une exemption délivrés par la CCQ, ou encore les personnes nouvellement embauchées détenant un certificat de compétence apprenti à titre d'étudiant ou d'étudiante.

Ça vous intéresse? Faites-le-nous savoir dès maintenant!

Pour nous signifier votre intérêt à participer à un parcours actuellement ouvert ou à venir, remplissez d'abord le [formulaire en ligne](#), et nous communiquerons avec vous. À cette étape-ci, il ne s'agit pas d'une inscription. Les centres de formation professionnelle (CFP) pourront dans un deuxième temps vous appuyer dans le processus et inscrire votre main-d'œuvre dans les programmes d'études ciblés par le projet. N'hésitez pas à promouvoir le Parcours rémunéré en alternance travail-études en construction auprès de votre main-d'œuvre.



Avec la participation financière de :

Québec 

The word "Québec" is written in a large, white, sans-serif font. To its right is the official logo of the Government of Quebec, which consists of four small blue squares arranged in a 2x2 grid, with a stylized white fleur-de-lis shape centered within the top-left square.

Un démarrage en force, cet automne

Le 24 novembre dernier, Audrey Murray, la présidente-directrice générale de la CCQ, a souligné cette initiative novatrice avec Pascale Déry, la ministre de l'Emploi, et Samuel Poulin, le député de Beauce-Sud, au Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC), en Beauce.

« Entreprises : c'est l'heure de manifester votre intérêt pour ces programmes novateurs. Le parcours rémunéré en alternance travail-études, c'est bien plus qu'une formation : c'est une chance d'obtenir un diplôme, d'être rémunéré(e) et de contribuer à bâtir le Québec de demain. Les besoins sont énormes, les opportunités sont là : joignez-vous à nous et faites partie de la solution! » — Audrey Murray.

Signe d'un intérêt marqué envers les parcours : une trentaine d'étudiants et d'étudiantes du CIMIC ainsi que d'employeurs et d'employeuses participant aux toutes premières cohortes des parcours rémunérés en alternance travail-études en construction étaient présent(e)s pour l'occasion.

Une prochaine cohorte démarrera en janvier 2026, à l'École des métiers et des occupations de l'industrie de la construction (EMOICQ), à Québec.

Organismes et partenaires impliqués

Ce projet pilote, qui met l'accent sur les stages, est rendu possible grâce à un financement du programme Formations de courte durée (COUD) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il est administré par la CCQ, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la CPMT et les centres de formation professionnelle (CFP) participants du Québec. Il s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action pour accélérer l'alternance travail-études dans la construction 2025-2028*.

Pour en savoir davantage sur le Parcours rémunéré en alternance travail-études en construction, consultez le www.ccq.org/ate. Si vous avez des questions ou des commentaires, écrivez-nous à ate@ccq.org.



FAITES PROGRESSER LA CARRIÈRE DES MEMBRES DE VOTRE ÉQUIPE DANS L'INDUSTRIE!

Les membres de votre personnel aimeraient acquérir de nouvelles compétences en gestion d'équipe? Invitez-les à suivre la formation *Gestion d'une équipe de travail – Communication et leadership*, afin qu'ils et qu'elles puissent en apprendre davantage, notamment sur les responsabilités du rôle de chef ou de cheffe d'équipe, la bonne communication, et le processus de prise de décision.

La formation *Gestion d'une situation d'enseignement* est également une bonne avenue à proposer aux personnes détenant un certificat de compétence compagnon appréciées sur les chantiers et qui souhaiteraient transmettre à leurs pairs et paires leurs compétences et leur expérience. Incitez-les à communiquer avec le centre de formation professionnelle de votre région pour obtenir plus d'informations.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via les services en ligne, en joignant l'agent ou l'agente de promotion de leur association, ou en appelant la ligne Info-perfectionnement au 1 888 902-2222.



CONCOURS CHAPEAU, LES FILLES!

**INVITEZ LES ÉTUDIANTES À S'INSCRIRE D'ICI
LE 13 FÉVRIER 2026**

L'édition 2026 du concours *Chapeau, les filles!* est lancée! Ce concours vise à souligner la volonté et le travail d'étudiantes inscrites à un programme d'études qui se dirigent vers l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.

La CCQ est fière d'être partenaire de l'événement depuis près de 30 ans et ajoute, cette année, un troisième prix Mixité en chantier pour reconnaître les étudiantes inspirantes et innovantes qui souhaitent faire carrière dans l'industrie de la construction. Ce sont 3 bourses de 2 500 \$ qui seront remises comme suit :

- **Volet « Future travailleuse inspirante »**
- **Volet « Future travailleuse inspirante – Diversité, Premières Nations et Inuit »**
- **Volet « Pratiques innovantes et durables »**

Incitez les étudiantes de votre entourage à faire partie des modèles positifs et inspirants contribuant à une plus grande mixité sur les chantiers! Pour obtenir plus de renseignements concernant l'inscription, visitez quebec.ca/chapeaulesfilles.

30^e CONCOURS
CHAPEAU, LES FILLES!
ET SON VOLET EXCELLE SCIENCE

FIER
PARTENAIRE

Date limite pour t'inscrire
13 FÉVRIER 2026

Votre gouvernement

Québec



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
Déc. 21	Déc. 22	Déc. 23	Déc. 24	Déc. 25*	Déc. 26	Déc. 27)
(Déc. 28)	Déc. 29	Déc. 30	Déc. 31	1*	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31)

Congé annuel d'hiver : du 21 décembre 2025 au 3 janvier 2026. * Le 25 décembre et le 1^{er} janvier sont également des jours fériés.

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
(1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28)

MARS

D	L	M	M	J	V	S
(1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28)
(29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25)
(26	27	28	29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30)
(31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27)
(28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25)
(26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29)
(30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26)
(27	28	29	30			

Congé annuel d'été : du 19 juillet au 1^{er} août 2026

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31)

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
(1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28)
(29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26)
(27	28	29	30	31	Janv. 1	Janv. 2)

Congé annuel d'hiver (2026-2027) : du 20 décembre 2026 au 2 janvier 2027.

* Le 25 décembre est également un jour férié.

LÉGENDE :

Congés annuels obligatoires

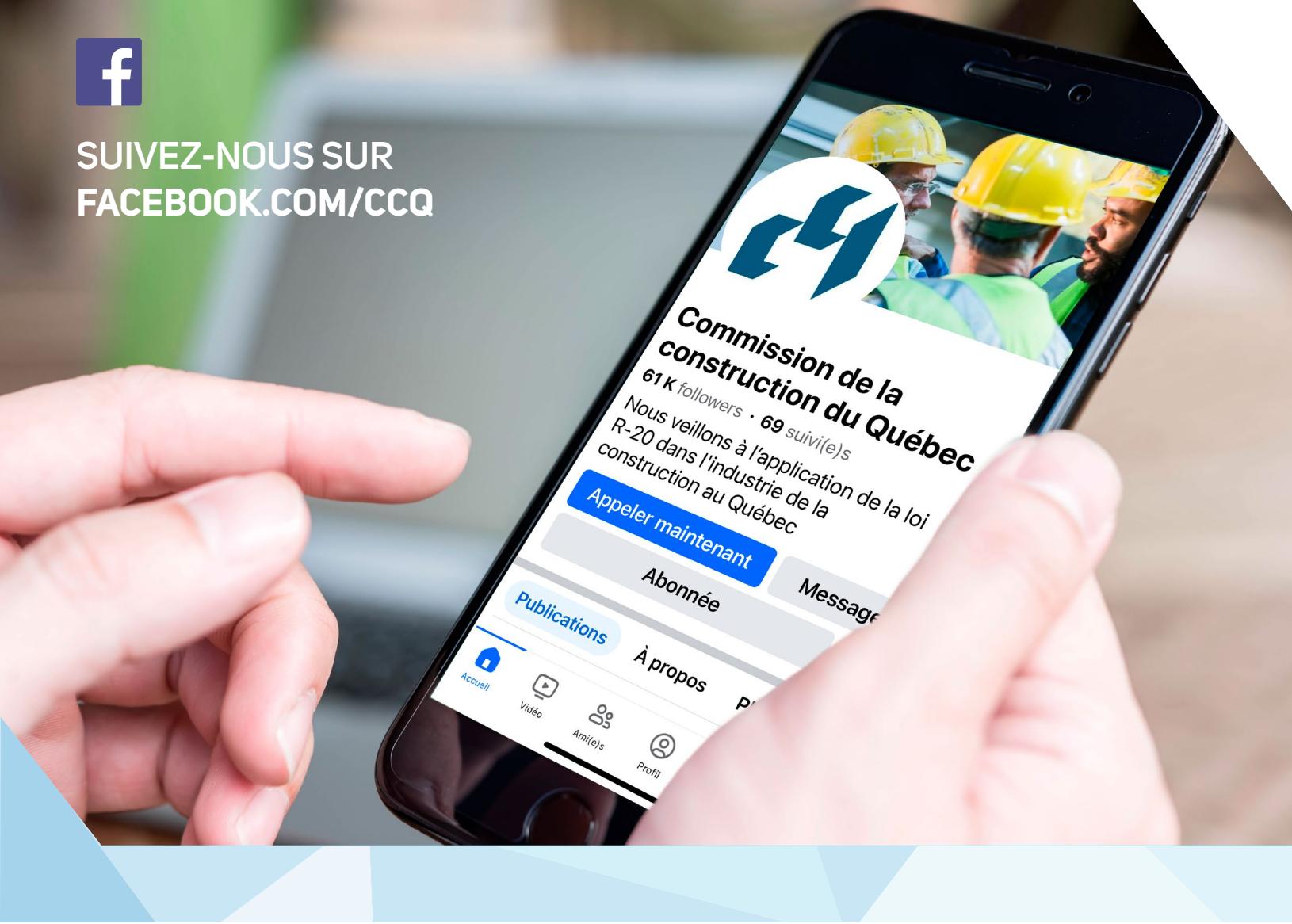
Jours fériés chômés

▲ Cotisation annuelle AECQ

() Période de rapport mensuel



SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

LIGNE DESTINÉE AUX EMPLOYEURS ET AUX EMPLOYEUSES:
1877 973-5383

Le présent document est produit aux fins d'information.
Seuls la loi R-20, ses règlements afférents et les conventions collectives de l'industrie de la construction ont une valeur juridique.

Bâtir est une publication trimestrielle destinée aux employeurs et aux employeuses de l'industrie de la construction.

Ce document est disponible en média adapté sur demande.

Pour nous trouver: ccq.org

Publié par:
Direction des affaires publiques et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

Conception graphique de la grille et montage:
Karine Verville
Révision: Féminin pluriel

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025